RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1996 D 00224
Numéro SIREN : 775 680 309
Nom ou dénomination : Coallia

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2020 sous le numéro de dépôt 51102



20200511022019

DATE DEPOT : 27/07/2020

N° DE DEPOT : 51102

N° GESTION : 1996D00224

N° SIREN : 775680309

DENOMINATION : Coallia

ADRESSE : 16-18 cour Saint Eloi 75012 Paris

MILLESIME : 2019

LPS5633022

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
31 JUIL. 2020
Sous le N° : E 1102

Extrait de Procès-verbal
de
l'Assemblée générale ordinaire de Coallia du 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juin à 15h00, les Adhérents de Coallia se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents, au siège de l'association, par lettre en date du 28 mai 2020. Compte tenu de la situation sanitaire, il a été proposé de tenir également cette Assemblée générale en visio-conférence, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, prise en application de la loi d'urgence sanitaire.

Collège des membres associés :

Etaient présents ou représentés en visio-conférence :
M. Jean-François CARENCO, Président,
M. Nicolas MACHTOU, Vice-Président, Référent asile immigration,
M. Thierry REPENTIN, Administrateur, Référent stratégie patrimoniale, était représenté par M. Nicolas MACHTOU,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Référent culture citoyenneté formation,
Action Logement Services, Administrateur, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
BATIGERE, Administrateur, représenté par M. Dominique DUBAND,
Mme Jacquemine BENHAMOU, Administratrice,
M. Francis BLÉHER, Adhérent, représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Jean-Marc CHARDON, Administrateur,
M. Gérard DELACROIX, Adhérent, représenté par M. Jean-François CARENCO,
France Active, Adhérente, représentée par Mme Marie-Gabrielle LANNEGRACE,
M. Gilles DESRUMAUX, Administrateur,
M. Jean GODFROID, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
Habitat et Humanisme, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
Mme Catherine HESSE, Administratrice,
M. Jean-Pierre LEROY, Administrateur,
M. Luc MAINGUY, Adhérent,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur,
M. Hervé VIEILLARD-BARON, Adhérent, était représenté par M. Frédéric TIBERGHIEN.

Au siège :
M. Paul BENAYOUN, Administrateur,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Référent logement accompagné - hébergement insertion,
M. Roger WARTNER, Trésorier, Administrateur.

Absents excusés :
Mme Bernadette DUTHEIL DE LA ROCHERE, Adhérente,
Mme Marianne HYAFIL, Adhérente,
M. Etienne PINTE, Administrateur,
M. Bernard SCHMITT, Adhérent,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur.

Collège des membres Partenaires :

Etaient présents ou représentés en visio-conférence :
L'APATH, Administrateur, représenté par M. Patrick GATIN,
Les Jardins d'Epicure, Administrateur, était représenté par Mme Catherine HESSE.

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12
Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00

www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

coallia

Assistaient également à la séance :

Au siège :
M. Emmanuel MILLARD, Directeur Général Adjoint,
Mme Elisabeth MOINE, Directrice Administrative et Financière,
M. Charles-Antonin BUREL, Chargé de mission,
Mme Axelle POCHERON, Chargée de mission,
M. Zian ROCH, Conseiller du Directeur général.

En visio-conférence :
M. Arnaud RICHARD, Directeur Général,
Mme Rose MENU, Administratrice représentant les salariés,

Madame Christelle LECLERT et Monsieur Philippe BESANCON représentaient le Comité social et économique.

Mme Emmanuelle COSSE, Présidente de COALLIA Habitat,

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne Pagny,
La société PWC, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

Chaque Adhérent participant à l'Assemblée se présente afin de permettre l'identification des membres adhérents présents.
M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Nicolas MACHTOU et Xavier OUSSET sont appelés comme scrutateurs,
Mme Catherine HESSE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (23 membres associés présents ou représentés sur 28 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :
- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- les états financiers de l'exercice 2019.

.....

Première résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

coallia

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après la présentation des comptes consolidés et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve le rapport de gestion du groupe et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 9.940.191 €, comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 8.066.422 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés du Groupe COALLIA de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 8.524.642 € comprenant pour l'exploitation pour tiers financeurs un résultat de 8.030.333 €.

coallia

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 9.940.191 €, qui est pour l'association COALLIA de 1.873.769 € et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de 8.066.422 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée l'unanimité.

.....

Douzième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, le 7 juillet 2020
Certifié conforme à l'original

Arnaud RICHARD
Directeur général

Corrélativement, pour chaque emprunt concerné, le montant en capital remboursé au titre des redevances, ne pourra pas être supérieur au montant du capital rephasé. En conséquence, compte tenu d'un profil d'amortissement constant, l'amortissement des annuités rephasées (une ou deux selon les emprunts) ne sera pas refacturé par COALLIA Habitat en fin d'emprunt.

Enfin, la gestion du Foyer de Travailleurs Migrants Montreuil Branly a été transférée à ADOMA le 1er avril 2019, compte tenu d'une promesse de vente signée en date du 11 décembre 2018 portant sur ce bien immobilier entre ADOMA et le propriétaire LOGIREP.

Principales réalisations 2019

Logement accompagné :

Les produits d'activité de 74,2 M€ représentent 25 % des produits de l'association. Ils ont légèrement diminué du fait de la baisse de la capacité d'accueil entre 2018 et 2019 liée aux cessions ou réhabilitations des FTM suivants : Bellièvre, Paris St Jacques, Montreuil Branly, Noisy Le Grand, Aulnay et Boulogne.

Hébergement social :

L'activité du secteur HS a évolué par la création de 57 centres nouveaux :

- structures « pérennes » : 2 CADA, 8 CPH
- structures « non pérennes » : 9 HUDA, 1 CAO et 37 structures d'hébergement d'urgence

L'évolution de la capacité d'accueil (par création ou extension) sur les établissements pérennes a augmenté de 1 300 places environ dont la majorité sur les CPH (8 CPH ont été créés en 2019).

Médico-social :

Les cessions, en octobre 2018 des EHPAD de Choisy, Rungis et de la Queue en Brie ainsi que le transfert de 28 places par Arpavie au profit de Coallia pour mener à bien son projet de résidence autonomie à Maisons Alfort constituent les principales explications des variations entre les années 2018 et 2019. Des économies ont également été réalisées sur les charges de personnel.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Evolution des comptes sociaux

Comme sur l'exercice précèdent, l'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des réfugiés notamment dans l'hébergement social.

Depuis 2015, le développement de ce secteur a été en constante évolution pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics. Entre 2018 et 2019, les produits d'activité de l'hébergement social (HS) ont progressé de 18,25%. Ils représentent 51,7% (soit 154 255K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 36,2% en 2018. 97 centres nouveaux ont été créés au cours de l'année 2019 sur le secteur HS.

Les activités de l'hébergement social adapté (HSA) sont stables. Elles représentent 24,86 % (soit 74 204 K€) des produits de COALLIA en 2019 contre 26,4% en 2018.Enfin les activités médico-sociales (MS) sont en légère diminution. Elles représentent 22,39 % (soit 66 844K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 26% en 2018, suite aux cessions intervenues en 2018 et 2019.

En application de l'article R 196-1,c du Livre des procédures fiscales, COALLIA a sollicité le dégrèvement en totalité du rappel complémentaire d'impôt sur les sociétés complémentaire mis à sa charge au titre de l'exercice 2008 d'un montant de 615 370 € au mois de décembre 2019. La provision pour dépréciation est maintenue dans nos comptes au 31/12/2019

Le résultat de l'Association est fortement impacté par les résultats exceptionnels réalisé suite à des cessions.

Le résultat net de l'Association s'établit à 9 940 k€.

L'Association COALLIA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au cours de l'exercice 2016 avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2015. La créance liée à cette provision a fait l'objet d'un appel le 02 novembre 2018 du jugement rendu par le TASS de Bobigny le 14 septembre 2018. Le montant de la provision est de 298 K€.

Les créances ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et d'une dépréciation à 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an. Les dépréciations s'élèvent à 1 994 K€ au 31/12/2019.

Le résultat de la gestion propre de l'association s'établit au 31/12/2019 à 1 874 k€ est en baisse par rapport à 2018 (13 249 k€).

Le résultat des activités sous contrôle de tiers financeurs est de : 8 066 k€, en augmentation par rapport à l'exercice 2018, au terme duquel il s'était établi à - 836 k€.

Le résultat global de l'association s'établit ainsi à :

Résultat en gestion propre :	1 874 k€
Résultat sous contrôle des tiers financeurs :	8 066 k€
Résultat global :	9 940 k€

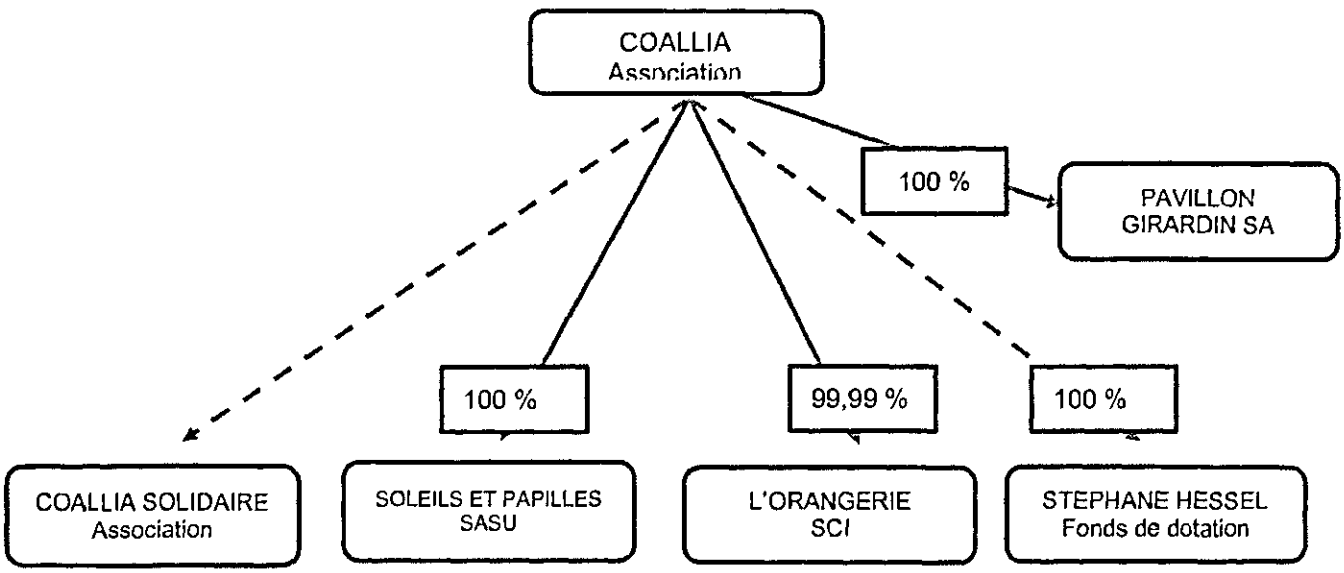
<u>Evolution des comptes consolidés</u>

<u>Périmètre et méthodologie de consolidation</u>

En 2019, le groupe COALLIA est composé de l'association COALLIA, tête de groupe, de sociétés commerciales et de SCI, ainsi que de la société Soleils et Papilles, de l'association COALLIA Solidaire et du fonds de dotation Stéphane Hessel inclus dans le périmètre du groupe COALLIA.

Suite à la fusion absorption de la société SAILPI par la société COALLIA Habitat, la SAILPI n'appartient plus au groupe COALLIA au 1er décembre 2019.

<u>Périmètre du groupe COALLIA au 31 décembre 2019 :</u>



Toutes les sociétés contrôlées par l'association COALLIA, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI l'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 99.99 %),
- SASU Soleils et Papilles, société créée en 2015 (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %).

Sont incluses dans le périmètre de consolidation, les associations et fonds de dotation dont les activités sont supervisées par le personnel de COALLIA, dont COALLIA assume les risques économiques et financiers et qui adhèrent aux valeurs de l'association COALLIA :

- Association COALLIA Solidaire,
- Fonds de dotation Stéphane Hessel.

Toutes ces entités ainsi que l'association COALLIA ont leur siège social à Paris 12ème, 16-18 Cour Saint Eloi. Toutes les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Evolution des résultats consolidés

Les produits d'exploitation du Groupe COALLIA progressent fortement de 16 928 k€ et s'élèvent à 321 765 k€ en 2019, soit une évolution de 5 % par rapport à 2018.

L'accroissement du périmètre et les nouvelles activités conduisent parallèlement à une augmentation des charges d'exploitation de 5 %.

Le **résultat consolidé de la gestion pour compte propre** du Groupe s'établit fin 2019 à 867 k€, contre 13 945 k€ en 2018. Au cours de l'exercice 2018, des cessions dans le secteur du médico-social se sont élevées à 5 835K€ et ont concerné les EHPAD de Choisy, Rungis, La Queue en Brie ainsi que l'EPHAD de Villejuif. Des cessions dans le secteur du HSA (Boulogne, Beccaria, Mureaux, Gennevilliers) ont généré également une plus-value de 5 032 K€ en 2018 expliquant ce résultat.

Le résultat consolidé des activités sous tiers financeur est de 8 030 k€, en augmentation par rapport au 31/12/2018, où il était de - 732 k€.

Le résultat consolidé du Groupe s'établit ainsi à :

Résultat en gestion propre :	494 k€
Résultat sous contrôle des tiers financeurs :	8 030 k€
Résultat net part du Groupe :	8 525 k€

CHANGEMENTS D'ESTIMATION AYANT ENTRAINE UN IMPACT DANS LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

Au 31/12/2019, la provision pour engagement de retraite a été comptabilisée dans les comptes comptables 106 (réserves) et 153 (provisions pour retraite) pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Le montant provisionné s'élève à 2 709 K€. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Le 6 février 2020, la Fondation COALLIA Stéphane HESSEL sous l'égide l'Institut de France a vu le jour. La fondation permettra, grâce à son capital de départ et à de nouveaux legs et donations, de soutenir des projets d'innovation sociale, de recherche, l'organisation de colloques, d'expositions, l'attribution de bourses et de prix, et toute autre activité concourant aux missions de COALLIA.

Elle a vocation à remplacer le fonds de dotation Stéphane Hessel.

La création de cette fondation et de ces nouvelles perspectives a en effet amené à envisager la dissolution anticipée du Fonds de dotation Stéphane Hessel. Cette dissolution a été actée lors du Conseil d'administration du fonds de dotation Stéphane Hessel du 27 mai 2020. Le boni de liquidation sera versé à la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, fondation reconnue d'utilité publique.

Suite à l'étude des moyens de maîtrise sanitaire et de production culinaire réalisée par la société Prestarest, les membres du Comité de gestion de Soleils et Papilles avaient décidé le 12 avril 2019, en raison des risques sanitaires engendrés par la poursuite de l'activité, de proposer à l'Associé unique d'autoriser la cessation de l'activité de la SAS Soleils et Papilles.

Le 24 mars 2020, l'Associé unique de Soleils et Papilles, COALLIA, a procédé à la dissolution sans liquidation de la société par actions simplifiée unipersonnelle SOLEIL ET PAPILLES.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

FILIALES ET PARTICIPATIONS SOCIETES CONTROLEES

Au niveau des filiales et participations sociétés contrôlées par COALLIA, nous vous rappelons que notre Association détient les participations suivantes au 31 décembre 2019 :

	PAVILLON GIRARDIN		SCI l'Orangerie		SOLEILS ET PAPILLES		COALLIA SOLIDAIRE		FONDS STÉPHANE HESSEL	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	100%	Valeur	100%
COALLIA	3 896 122	100%	546 694	99,90%	50 000	100%		100%		100%
COALLIA Habitat			510	0 10%						
Capital total	3 896 122	100%	547 204	100%	50 000	100%		100%		100%

Les résultats 2019 des filiales détenues par COALLIA et les entités liées sont les suivants :

- S.A Pavillon Girardin : 449 086 €
- SCI L'Orangerie : 39 478 €
- Soleils et Papilles (SAS) : 191 314 €
- COALLIA Solidaire (SCIC) - 227 787 €
- Stéphane Hessel (fonds de dotation) : - 3 581 €

Il convient de préciser que depuis le 26 juin 2019, suivant les délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COALLIA Habitat, le capital social de COALLIA Habitat a été augmenté d'une somme en numéraire de 11.142.860 euros pour être porté à la somme de 17.142.860 Euros, en numéraire, BATIGERE devenant actionnaire majoritaire à hauteur de 65 %. COALLIA Habitat n'est par conséquent plus une filiale du groupe COALLIA, depuis le 26 juin 2019.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les perspectives de développement sur les 2 activités principales : habitat social adapté, hébergement social, dont les besoins sont en forte croissance, vont permettre de poursuivre notre croissance de façon choisie et maîtrisée.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices du solde à l'égard des fournisseurs est la suivante :

	Article D 441 II Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D 441 II Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	31530					52261						
Montant total des factures concernées TTC	35 201 137,00 €	41 001 203 00 €	19 021 640,00 €	8 690 203 00 €	13 578 826 00 €	82 291 872 00 €						
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	25 55%	29 76%	13 81%	6 31%	9 86%	59 73%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443 1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels délai selon contrat négocié par le service concerné Délais legaux (preciser)						Délais contractuels (precisez) Délais legaux (préciser)					

	Article D 441 I 1° du Code de commerce Factures reçues non reglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I - 2° du Code de commerce Factures émises non reglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	985					7432						
Montant total des factures concernées TTC	2 461 078 00 €	4 805 771,00 €	3 046 084,00 €	463 937 00 €	1 791 671 00 €	10 107 463 00 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,79%	3 49%	2 21%	0 34%	1,30%	7,34%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (preciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Delais contractuels , delai selon contrat negocié par le service concerne Delais legaux (preciser)						Delais contractuels . (precisez) Delais legaux (preciser)					

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter pour COALLIA:

Résultat de l'exercice de la gestion 1 874 k€

Affectation proposée :

En report à nouveau pour 1 874 k€

Origine du résultat à affecter pour tiers financeurs:

Résultat de l'exercice de la gestion contrôlée..... 8 066k€

Affectation proposée :

En report à nouveau pour8 066k€

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES : néant

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : néant

RAPPORT SUR LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE :

Cf. Annexe 2 tableau récapitulatif des conventions réglementées

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de l'association.

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ADHERENTS	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU 31/12/2019
M. Jean-François CARENCO	- Président COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901) - Président (jusqu'au 26 juin 2019) COALLIA Habitat 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 SA HLM - Représentant permanent de COALLIA actionnaire, COALLIA Habitat 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 - Président, Opéra National Montpellier Occitanie (OONMO) Le Corum - CS 89024 34967 Montpellier Cedex 2 (Association Loi 1901) - Administrateur, Opéra de Lyon, 1 place de la comédie 69001 Lyon (Association Loi 1901) - Administrateur, Fédération Habitat et Humanisme, 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex

M. Arnaud RICHARD	- Directeur général, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Directeur général (jusqu'au 26 juin 2019), COALLIA Habitat, 47 boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM) - Administrateur (depuis le 26 juin 2019), COALLIA Habitat, 47 boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM), - Gérant, SCI l'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) - Président Directeur général ((jusqu'au 4 juillet 2019), SAILPI, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) - Président Directeur général, SA Pavillon Girardin, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) - Président du Directoire, COALLIA Solidaire, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président, membre du comité de Gestion, Soleils et Papilles, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SASU)
M. Nicolas MACHTOU	-Administrateur, Vice-Président de COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) -Administrateur, TEREGA SA, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA) -Administrateur (depuis le 26/06/2019), COALLIA Habitat, 47 boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM)
M. Jacques BERKE	- Administrateur (jusqu'au 5 juin 2019), Trésorier, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, COALLIA Habitat (jusqu'au 5 juin 2019) 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM) - Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 5 juin 2019) de COALLIA Solidaire 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Membre fondateur de COALLIA Solidaire (jusqu'au 5 juin 2019) 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)

M. Jean-Marc CHARDON	- Administrateur (depuis le 23/10/2019), Trésorier (depuis le 18/12/2019), COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Trésorier, OPPELIA, 20 avenue de Daumesnil 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Roger WARTNER	- Administrateur, membre du Bureau (Secrétaire), COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur (jusqu'au 26 juin 2019), COALLIA Habitat, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM) - - Représentant de COALLIA, Administrateur, MAC, 3 rue Récamier 75007 Paris (mutuelle accidents) - Représentant de COALLIA, Administrateur, APAC 3 rue Récamier 75007 Paris (Association Loi 1901)
M. Frédéric SALAT-BAROUX	- Administrateur de COALLIA, membre du Bureau, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Avocat associé, cabinet Weil, Gotshal & Manges LLP 2 rue de la Baume 75008 Paris - Administrateur, Fondation FondaMental Hôpital Albert Chenevier, pôle de psychiatrie, 40 rue de Mesly 94010 Créteil Cedex (Fondation de coopération scientifique en santé mentale)

M. Thierry REPENTIN	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président ATMB, 100 avenue de Suffren 75015 Paris (SAEML) - Président SFTRF Plateforme du Tunnel, le Fréjus, 73500 Modane (SAEM à CA) - Président Commission Loi SRU art 55 Paris la Défense (Service central ministère de la Cohésion des Territoires) - Président CSCEE, 72 rue de Varenne 75007 Paris (Service Central Ministère de la cohésion des Territoires et Développement Durable) - Conseiller Départemental, Délégation Vice-Président, OPAC 73, Hôtel du département Château des Ducs de Savoie 73000 Chambéry (Collectivité Territoriale) - Conseiller Régional, Conseil Régional Rhône Alpes Lyon, 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 2 (collectivité territoriale)
M. Xavier OUSSET	- Administrateur, (jusqu'au 4 juillet 2019) Membre du Bureau COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Fonds de dotation Stéphane Hessel, 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris (Fonds de dotation) - Représentant permanent de COALLIA, Administrateur, SAILPI 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA)
Mme Catherine HESSE	- Administratrice, membre du Bureau, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Représentante permanente de COALLIA, Administrateur, SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA) - Administratrice, Fondation œuvre de la Croix Saint Simon, 35 rue du Plateau 75019 Paris (Fondation)
Madame Jacquemine BENHAMOU	- Administratrice (depuis le Conseil d'administration du 23/10/2019), COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Paul BENAYOUN	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901)

M. Christian André BRULE	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, ASD, Association de Prévention, 33 Place Carpeaux 92 Nanterre (Association Loi 1901)
M. Denis BONNETIN	- Représentant de Coopérer pour habiter, Administrateur, COALLIA Habitat 47 Boulevard de diderot 75012 Paris (SA HLM) - Représentant permanent de l'AORIF, Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Directeur général ANTIN RESIDENCES, 59 rue de Provence, 75439 Paris cedex 09 (SA HLM) - Administrateur, AORIF 15 rue de Chateaubriand 75008 Paris (Association) - Représentant permanent de l'AORIF, ARPEJ 10 cours Louis Lumière 94300 Vincennes (Association Loi 1901) - Censeur Notre Cottage Accession, 59 rue de Provence, 75439 Paris cedex 09 (société coopérative) - Administrateur représentant d'ANTIN RESIDENCES, Aiguillon Construction, 171 rue de Vern 35201 Rennes (SA HLM) - Administrateur représentant d'ANTIN RESIDENCES, ALFI, 59 rue de Provence, 75439 Paris cedex 09 (association Loi 1901) - Censeur, Croix rouge habitat, 59 rue de Provence 75009 Paris (SA HLM) - Représentant permanent de Franee Loire, Administrateur, SFHE, 1175 petite route des Milles, 13547 Aix en Provence cedex 4 (SA HLM) - Administrateur, LES FOYERS DE SEINT ET MARNE, 14 avenue Thiers, 77000 Melun (SA HLM)
Monsieur Gilles DESRUMAUX	- Administrateur (depuis le 26 juin 2019), Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris - Administrateur, Trésorerier, Fondation Aralis, Les Jardins d'Osaka 16, rue Jean Desparmet 69372 Lyon cedex 08 - Administrateur, membre du Bureau, ALJT 18/26 rue Goubet - 75019 Paris - Membre, Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées

M. Dominique DUBAND	- Représentant permanent BATIGERE, administrateur (à compter du 26/06/2019), COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Caisse d'Epargne Grand Est Europe, Avenue du Rhin, 67100 Strasbourg (SA) - Président et Administrateur, INTERPART, 12 rue François de Curel, 57000 Metz (SA) -Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 25/03/2019), BATIGERE, 12 rue des Carmes 54000 Nancy (SA HLM) - Administrateur (jusqu'au 14/06/2019), ERIGERE, 141 avenue de Clichy 75017 Paris (SA HLM) - Administrateur, BATIGERE Rhône - Alpes, 31 bis rue Bossuet 69006 Lyon (SA HLM), - Administrateur (à compter du 26/06/2019), COALLIA Habitat 47 Boulevard Diderot 75012 Paris (SA HLM) - Administrateur, LIVIE, 2 rue Voltaire 92300 Levallois Perret (SA) - Administrateur, Présence Habitat, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (SA HLM) - Représentant permanent de BATIGERE GROUPE (jusqu'au 31/10/2019), BATIGERE ILE DE France, 2 rue Voltaire 92300 Levallois Perret (SA HLM) -Administrateur, AMLI, 13 rue Clotilde Aubertin 57000 Metz (Association de droit local) - Administrateur, BATIGERE GROUPE, 6 avenue Malraux 57000 Metz (SAS) - Vice-Président, Fédération Nationale des SA et fondations d'HLM, 14 rue Lord Byron 75008 Paris (Association) - Président, AVEC BATIGERE, 2 rue Voltaire 92300 Levallois Perret (Association) -Administrateur, Fondation d'entreprise BATIGERE, 6 avenue André Malraux, 57000 Metz (Fondation)

M. Dominique DUBAND	- Administrateur unique (jusqu'au 15/05/2019) BATIGERE Développement Grand Paris, 2 rue Voltaire 92300 Levallois Perret (GIE) - Membre du Conseil de Surveillance, BCP Luxembourg, 5 rue des Mérovingiens – ZI Bourmicht, L8070 BERTRANGE
M. Jean GODFROID	- Administrateur (depuis le 20 02 2019), COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Préfet Honoraire consultant, 131 Boulevard Raspail 75006 Paris, - Directeur délégué, Revue de l'association du corps préfectoral, ACPIIFMI, Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris (Association Loi 1901) - Juge Assesseur, CNDA 35 rue Cuvier, 93558 Montreuil cedex (Juridiction)
M. Jean-Pierre LEROY	- Administrateur, COALLIA, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Vice-Président Résidétape Rue de Joly 94000 Créteil (Association 1901) - Censeur sans droit de vote, Conseil de surveillance, BATIGERE IDF, 89 rue de Tocqueville, 75017 Paris (SA HLM)

M. Patrice RAULIN	- Représentant de la fédération Habitat et Humanisme, administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur (depuis le 26 juin 2019) COALLIA Habitat, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM), - Représentant de COALLIA, membre du Conseil de Surveillance et membre fondateur, COALLIA Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Représentant permanent de COALLIA (Jusqu'au 13 décembre 2019), associé, SCI l'Orangerie, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI) - Administrateur RATP, 54 port de la rapée 75012 Paris, (Etablissement Public de l'Etat) - Administrateur Accession solidaire, 6 Avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris (Association), - Vice-Président, Fédération Habitat et Humanisme 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex (Association) -
M. Patrice RAULIN	- Co-gérant société foncière Habitat et Humanisme 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex, (Société en commandite par actions) - Administrateur, IIII Gestion, 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire (Association), - Gérant SCI de la Cour des Voraces 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire (SCI)

M. Bernard VERQUERRE	- Président SA Ma Nouvelle Ville 21 quai d'Austerlitz Paris, - Vice-Président, Action Logement Formation, 21 Quai d'Austerlitz Paris, - Administrateur, Action Logement groupe, 21 Quai d'Austerlitz Paris, - Administrateur de SOLI'AL, 21 Quai d'Austerlitz Paris, - Administrateur de COALLIA, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur de COALLIA Habitat (depuis le 26 juin 2019), 47 Boulevard Diderot, 75012 Paris (SA HLM) - Administrateur de MUTLOG GARANTIES, 75 Quai de la Seine Paris - Administrateur d'ACMIL, 75 Quai de la Seine, Paris - Administrateur de la CPME Marne, 21 rue de Courcelles 51100 Reims, - Directeur général de la SAS Snack Event, 216 boulevard Pommery 51100 Reims, - Président de la Commission Logement de la CPME, Nationale 8, Terrasse Bellini, 92806 Puteaux
M. Etienne PINTE	Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) -Président, CNLE, 18 Place des 5 Martyrs du lycée Buffon Paris 14 -Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion social (ONPES), 18 Place des 5 Martyrs du lycée Buffon Paris 14 -Observatoire de l'inclusion bancaire, 43 DGS DIMOS, 75049 Paris cedex 01 -Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 18 Place des 5 Martyrs du lycée Buffon Paris 14 -Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle Paris 07 -Expérimentation territoire zéro chômeur, 77 avenue de Ségur Paris 15

M. Frédéric TIBERGHIEN	- Administrateur, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Membre du Bureau, FDTA, 24 rue Marc SEGUIN 75018 Paris (Association 1901) - Vice-Président, Membre du Bureau, Institut de la gestion déléguée, IGD, 88 Rue de Grenelle 75007 Paris (Fondation) - Président Finansol, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (association agréée entreprise solidaire) - Administrateur de la chambre française de l'économie sociale et solidaire, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Autisme Espoir vers l'école, 35 rue Emile Landrin 92100 Boulogne (Association Loi 1901)
Mme Marie RICHARD	- Représentante permanente des Jardins d'Epicure, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Présidente (depuis le 24 juin 2017) CEMEA, 24 rue Mare Seguin, 75883 Paris Cedex 18 (Association) - Présidente, CIDJ, 101 Quai Branly, 75740 Paris Cedex 15 (Association).
M. Michel SEGUY	- Représentant de l'Apath, Administrateur de COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Boubacar BATHILY	- Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Mamadou BARADJI	- Administrateur, représentant des usagers, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
Mme André LAURE	- Administratrice, représentante des salariés, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Trésorière, le Jardin ensauleillé, chez Madame Barbara REURAU, 2 allée Mondor 93600 Aulnay (Association Loi 1901)
Mme Christine FARRUSCO	- Administrateur, représentant des salariés, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
Mme Rose MENU	- Administratrice, représentant des salariés, COALLIA 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Collège des membres associés :

Les mandats d'administrateur énumérés ci-dessous arrivent à terme :

1. Monsieur Paul BENAYOUN,
2. Monsieur Christian BRULE,
3. Monsieur Jean-François CARENCO,
4. Monsieur Nicolas MACHTOU,
5. Monsieur REPENTIN Thierry,
6. Monsieur Frédéric SALAT-BAROUX,
7. Monsieur Frédéric TIBERGHIEN.

Par ailleurs, Messieurs Jean-Pierre LEROY et Roger WARTNER sont démissionnaires d'office, les statuts de l'Association posant le principe que la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 80 ans.

Le Conseil d'administration décide de faire appel à candidature pour 7 sièges d'administrateurs appartenant au collège des membres associés.

Collège des Administrateurs représentant des salariés : Des élections ont eu lieu le 19 janvier 2017.

Collège des Administrateurs représentant des usagers : Des élections ont eu lieu le 3 octobre 2017. Des élections vont être organisées en 2020 pour un résultat dernier trimestre 2020.

QUITUS

Selon l'usage, nous vous demanderons de bien vouloir donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 26 juin 2019 a renouvelé le mandat de la société PAGNY ASSOCIES AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Son mandat, d'une durée de 6 ans, expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale du 26 juin 2019 a renouvela le mandat de la société G2B et Associés, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Son mandat, d'une durée de 6 ans, expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale du 15 octobre 2015 a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Monsieur Francis CHARTIER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Christophe GEORGHIOU. Leurs mandats, d'une durée de 6 ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les mandats des commissaires aux comptes ne sont donc pas à renouveler cette année.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'administration

Liste du patrimoine transféré à COALLIA HABITAT - acte de vente du 4 JUILLET 2019

	Dpt	Code	Désignation Immeuble
			Lieu
1	2	C113	ESSÔMES Gal De Gaulle CHRS + CAU
2	21	C011	ETROCHEY
3	21	C013	PLOMBIERES LES DIJON
4	21	F002	CHATILLON LA CHARME
5	21	F003	CHATILLON LA FEUILLEE
6	29	C020	BREST Louis Guilloux Semard CHRS
7	29	F007	BREST COMMERCE / GRAVIERE
8	35	C028	FOUGERES
9	36	F011	CHATEAUROUX r Nations FTM + PF
10	45	F168	GIEN
11	58	F169	NEVERS
12	60	F018	CREIL 1 "Usines"
13	60	C188	FITZ JAMES
14	75	C120	PARIS Rue de l'Ouest
15	75	F031	PARIS Dutot
16	75	F112	PARIS Bellot
17	76	F035	LE HAVRE BLEVILLE
18	77	C065	VALENCE EN BRIE
19	77	F148	ROISSY EN BRIE 2
20	78	F042	LIMAY
21	80	F051	AMIENS Jean Jaurès
22	80	F152	AMIENS MONS "ANTENNE"
23	80	F167	PERONNE
24	89	F053	JOIGNY CADA/FTM
25	89	F054	SENS
26	89	F056	SAINT CLEMENT
27	89	F125	AUXERRE
28	89	F126	VERGIGNY

29	89	F190	AVALLON
30	92	C119	CLICHY LA GARENNE
31	92	F062	COLOMBES RS
32	92	F064	NANTERRE 26 rue Buzenval
33	92	F065	NANTERRE Rouget de L'Isle
34	92	F138	BOULOGNE Yves Kermen
35	93	F066	AUBERVILLIERS BARBUSSE
36	93	F071	DRANCY
37	93	F077	SAINT DENIS
38	93	F078	SEVRAN
39	94	C089	CACHAN
40	94	F080	CHAMPIGNY
41	94	F082	CHOISY DE LATTRE RS + CADA
42	94	F087	IVRY Colombier
43	94	F090	IVRY JJR
44	94	F092	L'HAY LES ROSES
45	21		DIJON 43 rue des Ateliers
46	21	F178	CHATILLON Saint Bernard

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG a posteriori	Date de signature	Administrateurs concernés Structure 1	Administrateurs concernés Structure 2	Intérêt retenu justifiant convention réglementée	Modalités essentielles de la convention
Albert 38 42 rue du Chevalier de la Barre	BE	16/12/16	12/06/17	16/03/17	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Coallia Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 36 places	Conclusion d'un bail emphytéotique pour une durée de 42 année à compter du 16 mars 2017 jusqu'au 15 mars 2059 sans faculté de reconduction
Montreuil Hayeps	BE	16/12/2010	21/06/2011	10/03/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition – reconstruction d'une résidence sociale	conclusion d'un bail emphytéotique d'une valeur d 1 € et d'une durée de 55 ans de cet ensemble immobilier au bénéfice d'Aftam Habitat les frais d'actes étant à la charge du bénéficiaire
Paris Terre au Curé	BE	21/06/2011	21/06/2001	24/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	Bail emphytéotique signé par l'Aftam, le 14 octobre 2009 auprès d'OSICA pour une durée de 55 ans Transfert des droits d'Aftam à Aftam Habitat ses droits au bail sus-énoncé afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation ou de démolition reconstruction dont il est fait état dans le bail	Cession du bail emphytéotique de cet ensemble immobilier de l'Aftam à Aftam Habitat, moyennant la somme de 1 150 685 €, valeur du bail à laquelle s'ajoutent les frais d'acquisition effectivement supportés par l'Aftam Les frais du transfert seront à la charge du bénéficiaire dudit bail
Paris 20 Rue Bichat	BE	21/10/2010	21/06/2011	20/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	L'Aftam a acquis le 22/12/2008 l'immeuble afin d'y réaliser une îlot en désenclavement d'un îlot inscrit au plan de traitement Le CA a autorisé par délibération du 21 octobre 2010 que l'Aftam conclue un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble	bail emphytéotique de cet ensemble immobilier, d'AFTAM à AFTAM HABITAT, moyennant la somme de 1 763 600 € les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail Financement de ce bail au moyen d'un paiement à terme par Aftam Habitat le terme de ce paiement pouvant être la date d'obtention du financement définitif de l'opération par Aftam Habitat, qui pourrait être fixée au plus tard en 31 décembre 2012
La Ferté Sous Jouarre - rue Marx	BE	21/09/2011	20/06/2012	20/03/2012	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec Aftam Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition reconstruction de cet immeuble	conclusion d'un bail emphytéotique de cet ensemble immobilier entre Aftam et Aftam Habitat, moyennant la somme de 276 889,80 € les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail Le bail sera financé au moyen d'un paiement à terme par Aftam Habitat le terme de ce paiement pouvant être la date d'obtention du financement définitif de l'opération par Aftam
Paris Cisson	BE	20/06/2012	20/06/2012	19/12/2012	Coallia	Coallia Habitat	Baux emphytéotiques entre la Ville de Paris et la SA Emmaus Habitat Transfert du bail emphytéotique entre Coallia et Coallia Habitat afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble	Transfert du bail emphytéotique de cet immeuble, entre Coallia et Coallia Habitat moyennant la somme de 767 930 € les frais du transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail
Paris Muners	BE	02/06/2010	02/06/2010	13/10/2010	Coallia	Coallia Habitat	Transfert des droits d'AFTAM à AFTAM HABITAT afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de ce foyer	Transfert de bail emphytéotique de cet ensemble immobilier du AFTAM à AFTAM HABITAT, moyennant la somme de 449 315 €, les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail dont le terme sera fixé au 1er janvier 2038 conformément aux clauses du contrat de bail conclu entre EMMAUS HABITAT et l'AFTAM
Paris Saint Gothard	BE	21/10/2010	22/06/2011	24/10/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique avec AFTAM HABITAT afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de cet immeuble	Conclusion d'un un bail emphytéotique de cet ensemble immobilier d'AFTAM à AFTAMHABITAT, moyennant la somme de 1 763 600 € les frais du transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail
Paris Vincent Auriol	BE	02/06/2010	02/06/2010	13/10/2010	Coallia	Coallia Habitat	Transfert des droits de l'Aftam sur ledit bail à AFTAM HABITAT qui serait en charge de conduire la maîtrise d'ouvrage d'une opération de réhabilitation de ce foyer	Transfert de bail emphytéotique de cet ensemble immobilier du AFTAM à AFTAM HABITAT, aux mêmes conditions que celles conclues entre l'AFTAM et la société OSICA à savoir pour une valeur de 513 800 € - les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit transfert - et une échéance fixée au 14 octobre
Rue des Pyrénées Paris 20ème	BE	07/04/2011	20/06/2012	20/12/2011	Coallia	Coallia Habitat	Conclusion d'un bail emphytéotique entre la ville de Paris et l'Aftam pour ce immeuble afin d'y réaliser une résidence sociale pour compenser la perte de capacité du foyer « les Muriers » L'Aftam a cédé à Aftam Habitat le bail sus-énoncé afin de lui permettre d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de démolition-reconstruction de cet immeuble	Cession du bail emphytéotique de cet ensemble immobilier à Aftam Habitat moyennant la somme de 10 000 euros les frais de transfert étant à la charge du bénéficiaire dudit bail « Refacturation des dépenses déjà engagées

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG a posteriori	Date de signature	Administrateurs concernes Structure 1	Administrateurs concernes Structure 2	Interet retenu justifiant conventions reglementees	Modalites essentielles de la convention	Mode calcul remuneration
Convention cadre d assistance à maitrise d'ouvrage 2019 de Coallia Habitat à Coallia - 2ème semestre 2019 + annee 2020	AMO	26/06/2019		28/02/2020	Coallia	Coallia Habitat	Conformement au Protocole signé le 20 Decembre 2018 la direction de la Maitrise d'ouvrage transférée à COALLIA Habitat poursuit les missions de service sur le médico-social et sur l hebergement	**Convention d'assistance à maitrise d'ouvrage de Coallia Habitat pour Coallia en tant que proprietaire** 1. Assistance à la definition des ouvrages . Organisation des etudes prealables, Assistance à la definition des programmes et enveloppe financière prévisionnelle 2 Assistance dans la phase conception/etudes : Montage de l'opération, Préparation et suivi des marchés de maitrise d'œuvre. Préparation et suivi des marches d études et de prestations intellectuelles. Suivi des etudes. Assistance pour l'établissement de la convention de gestion, Assistance pour le choix des entrepnses 3 Assistance à la direction et comptabilite des travaux . Assistance pour la conduite des travaux et le règlement des entrepnses. Suivi du marché de maitrise d'œuvre et des autres marches de prestations intellectuelles pendant la phase travaux **Convention d'assistance à maitrise d'ouvrage de Coallia Habitat pour Coallia en tant que proprietaire, dans le cadre d'une VEFA :** 1 Assistance à la definition des ouvrages 2. Assistance dans la phase conception/etudes 3 Assistance à la direction et comptabilite des travaux **Convention d'assistance à maitrise d'usage de Coallia Habitat pour Coallia en tant que gestionnaire d'un bailleur autre que Coallia Habitat** Convention valable du 1er juillet 2019 au 31 decembre 2020 Sera renouvelee tacitement deux fois et se renouvellera annuellement, sauf denonciation moyennant un preavis de 3 mois	La rémunération HT de l'AMO est fixée en fonction du temps passé par les équipes de Coallia Habitat auquel s ajoute une quote-part de frais de Siège Cette rémunération est assujettie à la TVA au taux de 20 % L'AMO s engage à ne percevoir aucune autre rémunération de la part d un tiers dans le cadre de la realisation du Projet La facturation s etablira trimestriellement

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG a posteriori	Date de signature	Administrateurs concernés Structure 1	Administrateurs concernes Structure 2	Interêt retenu justifiant conventions reglementees	Modalites essentielles de la convention	Mode calcul remuneration
Convention de domiciliation	D	21/04/2016	28/06/2016	26/05/15	Coallia	Coallia Solidaire	Optimisation des flux financiers entre societes du groupe Coallia	Domiciliation de Coallia Solidaire au 16/18 Cour Saint Eloi Paris 12	A titre gratuit
Convention de compte courant de trésorene	D	02/02/2017	12/06/2017	02/02/17	Coallia	Coallia Solidaire	Besoins ponctuels de tresorene	Ouverture par Coallia Solidaire dans les livres de Coallia un compte courant de tresorene ou figureront toutes les operations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra presenter un solde debiteur	Soldes crediteurs productifs d'un interêt annuel calcule selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiques par les etablissements de credits pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une duree initiale superieure a deux ans

Convention	Type	Date CA Coallia Approb	Date AG approbation	Date de signature	Administrateurs concernés Structure 1	Administrateurs concernés Structure 2	Interet retenu justifiant conventions reglementees	Modalites essentielles de la convention	Mode calcul remuneration
Convention de gestion type entre Coallia et Coallia Habitat	CG	03.06.2019		26.07.2020	Coallia	Coallia Habitat	Dans le cadre du protocole d accord entre BATIGERE et COALLIA definissant les condit° de la prise de participat° majoritaire de BATIGERE dans COALLIA Habitat et les modalites du partenariat entre COALLIA et BATIGERE en qualite d actionnaires de reference de COALLIA Habitat signe le 20 12 2019 les parties ont pose le principe que COALLIA restera locataire et gestionnaire du patrimoine immobilier transfere dans le cadre dudit protocole	Duree de principe de 18 annees prorogeables a contractualiser entre COALLIA Habitat en qualite de proprietaire et COALLIA en qualite de gestionnaire à la date du transfert, pour chaque bien immobilier transfere par COALLIA.	Facturation faite par immeuble en toute transparence (annuites d emprunts et taxes), frais de gestion à 0,3%, et provision pour grosses reparations a 0 6%.
Convention de gestion entre Coallia et Coallia Habitat RESIDENCE DE [N]] 13 rue Rouleau	CG	18.12.2019		20 fevr 20	Coallia	Coallia Habitat			Estimation du montant de la redevance annuelle pour les 126 logements de la Residence Sociale 81 843 € (1ère annee) frais de gestion 0,30 % ; remuneration des fonds propres 2%

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG s posteriori	Date de signature	Administrateurs concernés Structure 1	Administrateurs concernes Structure 2	Interet retenu justifiant conventions reglementees	Modalites essentielles de la convention	Mode calcul remuneration
Contrats de prestation de service	D	Néant	21/06/2011	01/10/2010	Coallia	SA PG	Optimisation des flux financiers entre societés du groupe Coallia	Coallia s engage à fournir à la societe Pavillon Girardin son assistance et ses conseils ci-après identifies dans les domaines suivants de Comptabilite gestion et fiscalité Ressources humaines Services informatiques juridiques et administratifs	Rémunération due par la société Pavillon Girardin sera fixee à 4 93% du chiffre d affaires de la SA Pavillon Girardin
Convention de compte courant d associé	D	Néant	20/06/2013	01/07/2010	Coallia	SA PG	Besoins ponctuels de trésorerie	Ouverture par SA PG dans les livres de Coallia associee de la Societe un compte courant d associé ou figureront toutes les operations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l Associé ne pourra présenter un solde debiteur	Soldes créditeurs produits d intérêts au taux de rémunération servi aux titulaires des livres des livrets de Caisse d Epargne en vigueur Si livret de Caisse d Epargne venait à disparaître nouvelles modalités de revision

Convention	Type	Date CA Coallia A priori	Date AG a posteriori	Date de signature	Administrateurs concernes Structure 1	Administrateurs concernes Structure 2	Interêt retenu justifiant conventions reglementees	Modalites essentielles de la convention	Mode calcul remuneration
Convention de compte courant d'associé	D	02/02/2017	12/06/2017	01/07/2010	Coallia	SCI l'Orangerie	Besoins ponctuels de tresorerie	Ouverture par SA PG dans les livres de Coallia associée de la Société un compte courant d'associe où figureront toutes les operations civiles ou commerciales qui interviendront entre les deux Parties / Compte courant de l'Associé ne pourra presenter un solde debiteur	Soldes crediteurs productifs d'interêts au taux de rèmuneration servi aux titulaires des livrets des livrets de Caisse d'Epargne en vigueur. Si livret de Caisse d'Epargne venait à disparaître, nouvelles modalites de révision

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
40 quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale de l'Association COALLIA
16 – 18, cour Saint-Eloi
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant qui avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes 2018, exposé dans la note « 2.5 Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés concernant la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite du Groupe Coallia.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:
D9F98DE0D4A241D...
17-06-2020 | 15:46 CEST
Francis Chartier

PAGNY ASSOCIES AUDIT

DocuSigned by:
F4447FFD89324FA...
17-06-2020 | 15:50 CEST
Etienne Pagny

coallia

pour l'insertion, vers l'autonomie

GROUPE COALLIA

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

Comptes examinés et arrêtés par les CA des 27/05/2020 et 17/06/2020

Comptes approuvés par l'AG du 17/06/2020

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Paris, le 07 juillet 2020

Arnaud RICHARD
Directeur général

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 4
BILAN PASSIF 5
COMPTE DE RESULTAT – CHARGES 6
COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS 7
ANNEXES 8
ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS 18
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS 20
ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 21
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 22
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES 23
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES 23
ANNEXE 7 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER 24
ANNEXE 8 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES 24
ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES 25
ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES 25
ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF 26
ANNEXE 12 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 27
ANNEXE 13 - ETAT DES ENGAGEMENTS 28
ANNEXE 14 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 29

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2019	31/12/2018
ECARTS D'ACQUISITION	**4 057 188**	**1 947 449**	**2 109 739**	**2 312 598**
Frais d'établissement	948 967	894 140	54 827	130 682
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 368 391	2 475 617	892 774	1 156 275
Fonds commercial	995 175	0	995 175	995 175
Autres immobilisations incorporelles	2 287	320	1 967	1 590 070
Immobilisations incorporelles en cours	882 774	0	882 774	822 673
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**6 197 594**	**3 370 077**	**2 827 517**	**4 694 875**
Terrains	9 296 853	0	9 296 853	20 002 181
Constructions	146 370 311	53 366 190	93 004 121	226 936 581
Installations techniques matériel et outillage industriels	13 623 536	9 539 019	4 084 517	5 405 170
Autres Immobilisations corporelles	50 040 267	36 656 027	13 384 240	16 432 580
Immobilisations corporelles en cours	16 509 251	0	16 509 251	11 968 698
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**235 840 218**	**99 561 236**	**136 278 982**	**280 745 210**
Participations	5 799 950	0	5 799 950	5 800 455
Créances rattachées à des participations	500 000	0	500 000	500 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	6 155	6 155
Prêts	204 022	0	204 022	204 022
Autres immobilisations financiéres	2 107 280	401 694	1 705 586	1 674 369
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**8 817 407**	**401 694**	**8 215 713**	**8 185 001**
ACTIF IMMOBILISE (I)	**254 712 407**	**105 280 458**	**149 431 951**	**295 937 684**
Matiéres premiéres et autres approvisionnements	69 188	0	69 188	92 857
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	32 302	0	32 302	40 948
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	**101 490**	**0**	**101 490**	**133 805**
Avances, acomptes versés sur commandes	1 357 351	0	1 357 351	657 347
Créances usagers & comptes rattachés	45 026 101	11 164 574	33 861 527	31 998 982
Autres créances	17 046 843	2 019 199	15 027 644	35 131 331
CREANCES	**83 430 295**	**13 183 773**	**50 246 522**	**67 787 860**
Valeurs mobiliéres de placement	765 010	0	765 010	881 318
Disponibilités	75 139 328	0	75 139 328	28 559 212
TRESORERIE DISPONIBLE	**75 904 338**	**0**	**75 904 338**	**27 440 530**
Charges constatées d'avance	197 700	0	197 700	215 469
ACTIF CIRCULANT (II)	**139 833 823**	**13 183 773**	**128 450 050**	**95 577 464**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**394 546 230**	**118 464 229**	**275 882 001**	**391 515 148**

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur d'apport de fusion	7 459 249	7 459 249
Dons et legs	91 225	91 225
Prime de fusion	0	0
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	3 556 189	3 403 681
Fonds associatifs sans droit de reprise	**11 108 663**	**10 954 155**
Écart de réévaluation	**0**	**0**
Réserves	**11 477 802**	**11 155 194**
Report à nouveau	**2 381 655**	**-3 240 154**
FONDS PROPRES	**24 966 120**	**18 889 195**
Résultat	494 309	13 944 604
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	8 030 333	-732 466
RESULTAT DE L'EXERCICE	**8 524 642**	**13 212 138**
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 812 017	2 942 526
Réserves réglementées	17 853 078	15 223 315
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 781 113	2 745 708
Déficits sociaux à reporter	-23 184 954	-21 756 203
Excédents sociaux à reporter	24 347 383	21 846 633
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	**3 943 542**	**2 838 138**
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	28 711 985	86 121 212
Provisions réglementées	1 699 123	1 696 735
Droit des propriétaires (commodat)	0	0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**55 019 745**	**106 819 928**
FONDS ASSOCIATIFS	**88 510 507**	**140 901 259**
Intérêts minoritaires	0	313
Provisions pour risques	**947 000**	**1 131 423**
Provisions pour charges	**7 247 851**	**4 187 135**
- sur subventions de fonctionnement	6 296 350	5 700 993
- sur autres ressources	1 804 171	1 500 272
Fonds dédiés	**8 100 521**	**7 201 285**
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	**18 295 372**	**12 518 823**
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit	75 313 349	115 639 802
Emprunts, dettes financières divers	27 131 311	63 357 031
DETTES FINANCIERES	**102 444 660**	**178 996 833**
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 341 885	18 025 879
Dettes fiscales et sociales	24 504 024	26 277 932
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	1	0
DETTES D'EXPLOITATION	**48 845 910**	**42 303 811**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 987 094	2 829 654
Autres dettes	7 892 413	6 309 956
DETTES HORS EXPLOITATION	**12 879 507**	**9 139 810**
Produits constatés d'avance	8 906 045	7 653 499
DETTES	**171 078 122**	**238 093 753**
Ecarts de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	**275 882 001**	**391 515 148**

Compte de résultat – Charges

COMPTE DE RESULTAT = CHARGES (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 153	10 112
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	952 746	1 060 126
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	23 736	3 239
Autres achats et charges externes	139 699 890	123 175 370
Impôts, taxes et versements assimilés	6 183 074	4 881 355
Salaires et traitements	95 456 435	91 509 805
Charges sociales	37 319 278	39 979 464
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 543 439	16 274 079
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	258 340	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 014 872	11 929 535
Dotations aux provisions	4 133 651	3 995 325
Autres charges	5 432 191	4 740 873
TOTAL I	**313 019 805**	**297 559 283**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	**0**	**0**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	326 623
Intérêts et charges assimilées	815 651	2 513 603
Différences négatives de change	2	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	**815 653**	**2 840 226**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 123 375	572 524
Sur opérations en capital	153 534 688	26 736 353
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	466 004	143 278
TOTAL IV	**155 124 067**	**27 452 155**
Participations des salariés (V)	0	0
Impôts sur les sociétés (VI)	66 977	308 400
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VII)	202 859	202 859
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	**489 229 381**	**328 382 923**
Engagements à réaliser sur ressources affectées	6 968 732	5 859 972
Résultat des minoritaires positif	0	19
RESULTAT (Excédent)	**8 524 642**	**13 212 138**
TOTAL GENERAL	**484 722 735**	**347 435 052**

Compte de résultat - Produits

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	46 585 721	45 414 777
- Dotation Globale	93 850 266	82 893 199
- Autres	76 520 463	80 025 017
Sous total A : Montant des ressources	**218 958 450**	**208 332 993**
Production stockée	-8 646	-3 764
Production immobilisée	1 905 206	2 398 196
Subventions d'exploitation	84 635 332	74 618 050
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	17 964 651	19 118 526
Autres produits (dont cotisations)	311 790	373 610
Sous total B : Autres ressources	**104 808 333**	**96 504 618**
TOTAL I (A+B)	**321 764 783**	**304 837 611**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	**0**	**0**
Produits financiers		
De participation	60	43
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	32 552	64 068
Reprise sur dépréciations, provisions et transferts de charges	326 623	0
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cession de valeurs mobiliéres de placement	13 416	14 294
TOTAL III	**372 651**	**78 406**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 772 579	1 068 592
Sur opérations en capital	152 734 169	36 123 097
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	9 077	270 723
TOTAL IV	**156 515 825**	**37 462 412**
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	**478 653 259**	**342 378 429**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	6 069 476	5 056 623
Résultat appartenant aux minoritaires négatif	-	-
RESULTAT PART du GROUPE (Déficit)		
TOTAL GENERAL	**484 722 735**	**347 435 052**

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Textes de référence

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 du 29 avril 1999 du CRC qui régissent les régles spécifiques applicables aux comptes consolidés et aux comptes combinés.
Les entités du périmétre établissent leurs comptes annuels dans le respect des principes :

- du plan de compte général et du règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les réglements ultérieurs,
- du règlement CRC 99-01 pour les règles spécifiques aux associations,
- des dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'activités des secteurs sociaux et médico sociaux [Avis du CNC 2007-05, aux dispositions du CASF et instruction administrative M22 (réserves et provisions réglementées)] ;

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les règles de présentation des comptes consolidés ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits de gestion courante ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des régles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.

Application des méthodes préférentielles

- Les biens pris en contrats de crédit-bail sont immobilisés.
- Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées partiellement dans les comptes sociaux de toutes les entités du groupe. Pour les comptes consolidés, le groupe Coallia a décidé d'appliquer la méthode préférentiel et de comptabiliser la totalité des engagements de retraite du groupe. La totalité des engagements de retraite, y compris le montant dont le financement est assuré par les tiers financeurs, est présentée au § 5.1.
- Les autres méthodes préférentielles ne sont pas applicables au groupe Coallia.

Homogénéisation des méthodes comptables

Toutes les entités du groupe appliquent les mêmes méthodes comptables, aucun retraitement n'est à prendre en compte dans les comptes individuels, hormis l'application des méthodes préférentielles.
L'impôt différé est comptabilisé.

Retraitement de consolidation et de combinaison

L'élimination des titres et le partage des capitaux propres sont effectués selon le CRC 99-02. Les intérêts minoritaires sont constatés.
Aucun écart d'évaluation n'est à constater et l'écart d'acquisition est amorti sur 20 ans.
Le règlement de l'ANC 2015-07, a introduit une nouvelle approche du traitement comptable de l'écart d'acquisition. Celui-ci est amorti dés lors que sa durée d'utilisation est limitée dans le temps. Les avantages économiques représentés par l'écart d'acquisition, qui n'ont pas de limite prévisible, ne sont plus amortis.
Le règlement de l'ANC 2015-07 donne la possibilité de maintenir le plan d'amortissement initial, option retenue par Coallia.

1.2 Périmètre de consolidation et de combinaison

Toutes les sociétés contrôlées par l'association Coallia, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI l'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SASU Soleils et Papilles, société créée en 2015 (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %).

Sont incluses dans le périmètre de combinaison, les associations et fonds de dotation dont les activités sont supervisées par le personnel de Coallia, dont Coallia assume les risques économiques et financiers et qui adhérent aux valeurs de l'association Coallia :

- Association Coallia Solidaire,
- Fonds de dotation Stéphane Hessel.

Toutes ces entités ainsi que l'association Coallia ont leur siége social à Paris 12ème, 16-18 Cour Saint Eloi.

Toutes les entités sont consolidées ou combinées selon la méthode de l'intégration globale.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 Évolution de la conduite des activités et de l'organisation

Le groupe associatif COALLIA a engagé depuis fin 2017 un plan d'action afin de continuer à répondre à sa vocation, à savoir l'hébergement de publics fragilisés et l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation d'urgence.
Le résultat 2019 de + 8 525 K€ s'explique principalement par :

- Une progression des produits d'activité de l'hébergement social (HS)
- Un résultat exceptionnel lié à l'opération d'adossement

Les centres de coût représentent une somme de charges réelles concernant un établissement ou un service pour qualifier les regroupements de charges. Les centres de profit enregistrent les produits d'un établissement ou d'un dispositif.

110 centres de profits ont été créés en 2019 générant 14 492 K€ de produits supplémentaires dont 14 124 K€ de DGF et subventions et 13 718 K€ de charges dont 13 687 K€ d'exploitation (27K€ de charges financières et 4 K€ de charges exceptionnelles).

Comme sur l'exercice précédent, l'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des réfugiés notamment dans l'hébergement social.

Depuis 2015, le développement de ce secteur a été en constante évolution pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics. Entre 2018 et 2019, les produits d'activité de l'hébergement social (HS) ont progressé de 18,25%. Ils représentent 51,7% (soit 154 255K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 36,2% en 2018. 97 centres nouveaux ont été créés au cours de l'année 2019 sur le secteur HS.

Les activités de l'hébergement social adapté (HSA) sont stables. Elles représentent 24,88 % (soit 74 204 K€) des produits de COALLIA en 2019 contre 26,4% en 2018.Enfin les activités médico-sociales (MS) sont en légère diminution. Elles représentent 22,39 % (soit 66 844K€) des produits de COALLIA en 2019, contre 26% en 2018, suite aux cessions intervenues en 2018 et 2019.

L'année 2019 a été l'occasion de poursuivre et parfaire le travail de formalisation de nos outils et de nos processus tant sur le plan financier que, plus généralement, en termes de contrôle interne, en lien avec les pôles et les directions régionales.

2.2 Contrôle URSSAF

- L'Association COALLIA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au cours de l'exercice 2016 avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2015. La créance liée à cette provision a fait l'objet d'un appel le 02 novembre 2018 du jugement rendu par le TASS de Bobigny le 14 septembre 2018. Le montant de la provision est de 298 K€.

2.3 Cessions 2019

a) Adossement Batigère

Au cours de l'année 2019, COALLIA a cédé la plus grande partie de son patrimoine immobilier à COALLIA HABITAT, COALLIA devenant gestionnaire des dits immeubles transférés le 4 juillet 2019.

COALLIA HABITAT a repris les actifs immobiliers avec la reprise des emprunts et subventions nettes à l'exception du mobilier, conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018.

Le périmètre des actifs et passifs se décompose de la façon suivante :

- 46 immeubles détenus en direct par COALLIA
- 1 bail à réhabilitation (Sainte Colombe)
- 1 bail à construction (Nogent-sur-Marne)
- 1 droit au bail emphytéotique (Paris Netter)
- 1 droit au bail à construction (Brest)
- 100 % des titres de la SA SAILPI portant 3 baux à construction

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice avec la reprise des emprunts, des subventions d'investissement nette, et moyennant une soulte fait ressortir un résultat sur opération de cession de 5 947 K€.

(en €)

VNC des titres SAILPI	- 411.768
Prix de ventes des titres SAILPI	+ 719.000
Résultat financier lié à la cession de participations financières	+ 307.231
VNC des immeubles	- 149.383.601
Prix de ventes des immeubles	+ 151.495.689
Ecart sur transfert des subventions	+ 511.305
Ecart sur transfert des emprunts	+ 3.016.611
Résultat exceptionnel lié aux actifs et passifs	+ 5.640.005
Résultat global sur l'opération d'adossement	+ 5.947.236

La plus-value de cession comptable ci-dessous est déterminée en retenant la valeur nette comptable sans considération de la soulte. Le produit de la soulte correspond à une opération de trésorerie et figure à l'actif du bilan.

Le 26 juin 2019, COALLIA HABITAT a réalisé une augmentation de capital par une prise de participation majoritaire de BATIGERE dans COALLIA HABITAT, rapportant à 33,83% la participation de COALLIA.

Lors des opérations de clôture des comptes, il est apparu un écart lié aux rephasage de certains emprunts transférés pour des montants différents de ceux retenus dans l'acte de cession du 4 juillet 2019 pour un montant de 3 016 K€.
Ce complément a été comptabilisé en produit exceptionnel et sera appelé par redevance complémentaire chaque année. Ces éléments ont été régularisés par voie de protocole signé des parties et approuvé dans les CA respectifs de Coallia et Coallia Habitat en date du 27/05/2020 et du 19/05/2020.

b) ADOMA

Enfin, la gestion du Foyer de Travailleurs Migrants Montreuil Branly a été transférée à ADOMA le 1er avril 2019, compte tenu d'une promesse de vente signée en date du 11 décembre 2018 portant sur ce bien immobilier entre ADOMA et le propriétaire LOGIREP.

c) Opérations de cessions à solder

S'agissant des opérations de cessions de l'ADEF ainsi que de La Queue en Brie, toutes deux réalisées en 2018 les montants à reverser et à percevoir seront finalisés sur l'exercice 2020. Plusieurs confirmations de tiers financeurs n'ont pas été communiquées à ce jour.

2.4 Changement de méthodes comptables

Au 01/01/2019, le groupe Coallia a décidé de comptabiliser l'ensemble des engagements de retraite du groupe conformément à la réglementation comptable applicable. Ce traitement constitue un changement de méthode dont l'impact représente 2 336 K€, qui est comptabilisé dans le report à nouveau.

.

2.5 Évènements postérieurs à la clôture

a) Impact COVID-19

L'expansion du coronavirus début 2020 n'a pas remis en cause la continuité de l'exploitation. En lien avec les services de l'Etat, une forte mobilisation des équipes de COALLIA s'est réalisée afin de répondre aux situations spécifiques.

31 dispositifs COVID-19 ont été créés spécifiquement pour gérer la crise sanitaire liée au coronavirus depuis le 23 mars 2020 ce qui représentent 2.600 personnes accueillies.

Le total général des dépenses liées au COVID 19 s'élève à 11,8 M€ dont une part importante, soit 7 M€, est représentée par les dépenses de fournitures d'EPI (2,9 M€) et de prestations extérieures telles que les frais de gardiennage, de nettoyage et dépenses de loyers (4,2 M€). Les dépenses de personnel ont été estimées à 0,8 M€ sur l'ensemble des dispositifs (nouveaux et existants).

Au jour de l'établissement du budget, environ 78% des dépenses sont prises en charge dans le cadre de conventions signées et en cours de signature avec les services de l'Etat soit un montant de 9,2 M€ (dont 8 M€ pour la DRHIL).

La différence de financement qui s'élève à 2,5 M€ correspond à la participation directe de Coallia aux dépenses liées à la crise du COVID 19. Ce montant sera ajusté en fonction des retours des financeurs sur la prise en charge des dépenses dans le secteur de l'habitat social adapté principalement.

b) Passage aux 35h

Suite à l'accord relatif à la durée, l'aménagement et l'organisation du temps de travail signé le 9 mai 2019, tous les salariés bénéficient du nouveau socle commun (décompte CP, annualisation, temps de pause, congés familiaux, CET) au 1er janvier 2020.

COALLIA a proposé à chaque salarié les deux options suivantes : soit un nouveau régime de 35 heures ou le maintien du régime actuel. Depuis le 1er janvier, pour les tous les nouveaux salariés s'applique un contrat de 35 heures ou 210 jours travaillés par an pour les cadres et 10 jours de congés annuels supplémentaires fractionnables.

c) Impact nouveau réglement comptable 2020

A compter du 1er janvier 2020, le secteur associatif voit quelques-unes des dispositions comptables modifiées suite au réglement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018. En parallèle, les personnes morales de droit privé à but non lucratif gestionnaires d'ESMS sont maintenant soumises au règlement ANC 2019-04 visant à préciser le traitement comptable dans leurs comptes annuels des ESMS qu'elles gèrent et qui font l'objet d'obligations spécifiques prévues par le CASF.

d) Nouvel outil SIRH - ADP

Au terme de plus d'un an de projet, le démarrage du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) a eu lieu en janvier 2020. Il couvre la gestion de la paie, les contrats, la dématérialisation des bulletins de paie et les notes de frais.

e) Fonds de dotation Stéphane HESSEL

Le conseil d'administration du Fonds de dotation Stéphane HESSEL a décidé, en date du 27/05/2020, de la dissolution du Fonds de dotation par anticipation et du transfert du boni de liquidation à La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France dans son intégralité.

f) SAS Soleils et Papilles

Enfin, par suite du comité de gestion tenu le 9 mars 2020, il a été décidé de dissoudre la SAS Soleils et Papilles à compter du 12/03/2020, et le boni de liquidation étant intégré dans les comptes de l'Association.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1 Immobilisations Incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1er établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des Immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

Les solutions informatiques développées en interne sont immobilisées dès que des avantages économiques futurs ou des potentiels services attendus de ces éléments profiteront à COALLIA conformément à ses missions.

Les coûts de ces projets immobilisés comprennent les temps passés par le personnel et les prestataires externes, à l'analyse organique, la conception, la codification, les tests, la réalisation des jeux d'essais ainsi que de la documentation destinée à l'utilisation interne des solutions développées. Les coûts de formation associés à ces phases conceptuelles, nécessaires pour la montée en compétence, sont intégrés au prix de revient.

Au cours de l'exercice 2019, les charges transférées en immobilisations en cours incorporelles concernent des projets qui sont toujours en cours de réalisation notamment le plan stratégique du patrimoine (PSP) ainsi que le Plan à moyen terme (PMT) et seront finalisé et dont la livraison est prévue sur les prochains exercices.

Projets	Coûts au 01/01/2019	Entrée périmètre	Mise en service	Logiciels conseils	Total des coûts au 31/12/2019
Plan Stratégique du Patrimoine	537 210				537 210
Plan à Moyen Terme	285 463				285 463
Maisons-Alfort / Frais d'établissement		60 102			60 102
Total	822 673	60 102	0	0	882 775

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Depuis 2008, les dépenses engagées par l'association en matière de gros entretien (GE) sur son patrimoine immobilier et sur celui mis à sa disposition sont immobilisées au titre des dépenses des gros entretiens, ces dépenses s'élèvent à 1 313 k€.

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. L'analyse portant sur la valorisation du patrimoine résiduel de Coallia après l'opération d'adossement Batigère / Coallia Habitat conduite par les services techniques de Coallia n'a pas mis en évidence d'indices de perte de valeur. Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition comptabilisé.

Les titres de la SA Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie sont dépréciés en fonction de leur situation nette comptable, dont les actifs corporels et incorporels ont été évalués par un expert Indépendant.

Compte tenu du résultat de la situation nette comptable au 31/12/2019 de ces deux filiales, il a été décidé de reprendre la provision pour dépréciation de 877 K€.

La dépréciation de 50 K€ des titres de Soleils et Papilles a été reprise au 31/12/2019 en raison du niveau des fonds propres.
Il est prévu que la créance détenue sur Coallia Solidaire (à hauteur de 570k€) soit recouvrée en 2020

3.4 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :

- o 100 % de la totalité des créances dés lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
- o 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
- o 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 8 514 k€ à la clôture, soit une diminution de 958 K€ par rapport à 2018 de 9 472 K€.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et aprés analyse des créances sur trois critéres : le montant de la créance (montant inférieur à 500 €), l'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse) et l'état de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges aprés accord du financeur.

b) Activité Formation

Les soldes des conventions formations sont dépréciés en fonction de leur ancienneté et de la nature de la créance. Les dépréciations sont évaluées à 157 K€ à la clôture, soit une diminution de 123 K€ par rapport à 2018.

c) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

- les créances sur les subventions d'exploitation,
- ainsi que celles relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

d) Activités médico-sociales

Les créances ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et d'une dépréciation à 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an. Les dépréciations s'élévent à 2 094 K€ au 31/12/2019.

e) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 1 987 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- créance IS pour 811 K€
- l'URSSAF pour 298 K€
- IJSS 2017 et années antérieures pour 317 K€
- divers contentieux pour 761 K€

3.5 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

3.6 Autres informations

En application de l'article R 196-1,c du Livre des procédures fiscales, COALLIA a sollicité le dégrévement en totalité du rappel complémentaire d'impôt sur les sociétés complémentaire mis à sa charge au titre de l'exercice 2008 d'un montant de 615 370 € au mois de décembre 2019. La provision pour dépréciation est maintenue dans nos comptes au 31/12/2019

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS

4.1 Fonds propres

Les fonds propres du groupe Coallia sont constitués :

- des fonds propres de l'association Coallia, tête de groupe
- de la sommation des fonds propres des associations combinées
- des droits dans les capitaux propres des sociétés consolidées, constatés en réserves.

Sont incluses également les subventions d'investissement sans droit de reprise et les quotes-parts définitivement acquises des subventions versées par les caisses de retraite et de prévoyance sous forme de réservation de lits.
Les droits des financeurs sont limités conventionnellement et les montants définitivement acquis sont constatés de façon linéaire sur la durée des conventions.

4.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

Les fonds associatifs avec droits de reprise correspondent à des fonds qui peuvent être repris par les tiers financeurs. Ils concernent plus particulièrement les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à des modalités de financement définies dans le code de l'action sociale et des familles. Les délais et conditions de reprise sont variables.
Ces fonds sont constitués uniquement par des subventions d'investissement :

- des subventions acquises il y a de nombreuses années, sans reprise au compte de résultat (liées à des acquisitions de terrains, en particulier),
- les conventions de réservation de lits.

4.3 Réserves réglementées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.
Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de réglement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.
La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.
La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.
Le compte de réserve « **Excédents affectés à l'investissement** » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière du renouvellement des investissements réalisés, ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.4 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.
La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.
La provision « **réserves des plus-values nettes d'actif** » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.
La provision pour renouvellement des immobilisations est constituée, le plus souvent, lors de l'attribution de crédits non reconductibles, au budget ou par décision modificative repris au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits, suivant les mêmes modalités que les subventions d'investissements. Elle peut être également dotée, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus.
Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en provision pour renouvellement des immobilisations, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture (dotation exceptionnelle),
- soit en subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, si l'accord est obtenu aprés la clôture des comptes.

4.5 Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.
L'annexe 8 fournit une ventilation des subventions d'investissements non renouvelables en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- subventions sur projets
- subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de condition résolutoire. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les régles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

Le total des reprises comptabilisées en 2019 s'élève à 2 020 K€.

4.6 Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles. Il en est de même pour les activités subventionnées lorsque la reprise de résultat est expressément prévue dans les conventions ou qu'il s'agit d'une pratique constante.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif ou éventuellement de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7 Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat Coallia qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à Coallia, activités en gestion propre et de certaines activités subventionnées.
- Résultat de l'exercice sous contrôle de tiers dont l'affectation dépend d'une décision d'un tiers :
 - Résultats des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.
 - Résultats des activités subventionnées, suivant des dispositions conventionnelles ou des pratiques des financeurs.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1 La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothéses suivantes :

Hypothéses Indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2018
Le taux d'actualisation	0,80%	0,80%	1,60%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,70%	1,70%	1,90%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	0%	0%	0%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%	1,70%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre	50,82%	50,82%	50,32%
Taux des charges patronales non cadre à	44,99%	44,99%	44,54%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	6,90%	6,90%	6,80%

Table de mortalité INSEE	2012-2016	-	-
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime		20 ans	20 ans

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'éléve à :

	IFC	MDT
Ensemble Entités Coallia	11.094.751 €	487.231 €

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

Les montants comptabilisés en provisions s'élévent à :

	IFC	MDT
Ensemble Entités de Coallia	**5 894 050**	**487 231**
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée	349 022	68 624
Financements obtenus (en fonds dédiés) Coallia		

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2019	Engagement comptabilisé
Valeur des engagements	5 894 050
Pertes et gains actuariels restant à amortir	5 200 701
Engagement à comptabiliser	693 349

5.2 La provision pour charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

La provision de 69 K€ a été reprise en totalité sur l'exercice 2019.

5.3 Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard ou à des legs reçus. Sont concernées, en particulier, les subventions attribuées en fin d'année pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre et la part inutilisée de subventions accordées pour de nouvelles activités. Les fonds dédiés de plus de 2 ans représentent 1 054 k€ et concernent principalement des projets en lien avec le secteur de l'activité de l'hébergement social

6. AUTRES INFORMATIONS

Effectifs salariés

Entité	Effectif ETP Moyen 2019	Entité	Effectif au 31-12-2019
Coallia	3 330	Coallia	3 604
Coallia Solidaire	78	Coallia Solidaire	83
Pavillon Girardin	52	Pavillon Girardin	53
Soleil & Papilles	0	Soleil & Papilles	0
Total général	3 458	**Total général**	3 740

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant HT en euros	PAGNY	PWC	KPMG	TOTAL
- mission de certification des comptes	157 000	185 000	5 217	347 217
- autres interventions				-
TOTAL	**157 000**	**185 000**	**5 217**	**357 715**

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Virement Poste à poste	Valeur brute Fin d'exercice
		Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS		
ECARTS D'ACQUISITION	**4 057 188**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 057 188**
Frais d'établissement	965 859	0	4 745	21 637	0	946 967
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 195 486	0	172 905	0	0	3 368 391
Fonds commercial	995 175	0	0	0	0	995 175
Autres immobilisations incorporelles	1 657 311	0	0	1 655 024	0	2 287
- Baux emphytéotiques	*1 657 311*	*0*	*0*	*1 655 024*	0	*2 287*
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	*0*	*0*	*0*	0
Immobilisations incorporelles en cours	822 673	0	60 101	0	0	882 774
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**7 636 504**	**0**	**237 751**	**1 676 661**	**0**	**6 197 594**
Terrains	20 002 181	0	365	11 374 039	668 346	9 296 853
Constructions	328 846 616	0	2 535 724	195 008 109	9 994 080	146 370 311
- Constructions sur sols propres	*305 838 189*	*0*	*1 217 550*	*185 502 319*	*9 918 153*	*131 471 573*
- Gros Entretien sur constructions	*23 008 427*	*0*	*1 318 174*	*9 503 790*	*75 927*	*14 898 738*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 789 049	0	1 616 703	782 216	0	13 623 536
Autres immobilisations corporelles	56 244 847	0	4 421 685	6 623 466	-4 002 799	50 040 267
- Instal. générales, agencements aménag. divers	*35 859 946*	*0*	*2 138 769*	*6 007 606*	*-4 002 799*	*27 988 310*
- Matériel de transport	*736 487*	*0*	*26 914*	*10 752*	*0*	*752 649*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*2 484 080*	*0*	*1 102 315*	*205 123*	*0*	*3 381 272*
- Mobilier d'exploitation	*17 099 793*	*0*	*1 151 004*	*399 985*	*0*	*17 850 812*
- Cheptel, plantations pérennes	*64 541*	*0*	*2 683*	*0*	*0*	*67 224*
Immobilisations corporelles en cours	11 968 698	0	16 723 344	5 523 164	-6 659 627	16 509 251
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**429 851 391**	**0**	**25 297 821**	**219 306 994**	**0**	**235 840 216**
Participations	*5 800 455*	0	20	525	*0*	5 799 950
Créances rattachées à des participations	500 000	0	0	0	0	500 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	0	0	0	*6 155*
Prêts	204 022	0	0	0	0	204 022
Autres Immobilisations financières	2 059 317	0	220 288	172 325	0	2 107 280
- Dépôts et cautionnements	*1 929 762*	*0*	*208 844*	*163 924*	*0*	*1 972 682*
- Autres immobilisations financières	*129 555*	*0*	*13 444*	*8 401*	*0*	*134 598*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**8 569 949**	**0**	**220 308**	**172 850**	**0**	**8 617 407**
TOTAL	**450 115 032**	**0**	**25 755 860**	**221 158 505**	**0**	**254 712 407**

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Virement Poste à poste	Augmentation Dotation	Diminution Cessions, mises HS	Montant Fin d'exercice
ECARTS D'ACQUISITION	**1 744 590**	**0**	**202 859**	**0**	**1 947 449**
Frais d'établissement	835 177	0	78 608	19 645	894 140
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 039 211	0	436 406	0	2 475 617
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	67 241	0	18 237	85 158	320
- Baux emphytéotiques	*67 241*	*0*	*18 237*	*85 158*	*320*
- Autres immobilisations incorporelles	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 941 829**	**0**	**533 251**	**104 803**	**3 370 077**
Constructions	101 910 035	297	7 647 864	56 192 006	53 366 190
- Constructions sur sols propres	*94 400 451*	*-6 482*	*6 593 373*	*52 642 233*	*48 345 109*
- Gros Entretien sur constructions	*7 509 584*	*6 779*	*1 054 491*	*3 549 773*	*5 021 081*
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 383 879	1 460 508	1 309 636	615 004	9 539 019
Autres immobilisations corporelles	39 812 267	-1 460 805	3 363 781	5 059 216	36 656 027
- Instal.générales, agencements aménag. divers	*24 497 521*	*-6*	*1 467 722*	*4 505 614*	*21 459 623*
- Matériel de transport	*657 732*	*0*	*26 819*	*10 290*	*674 261*
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	*1 780 763*	*2 459*	*517 483*	*190 911*	*2 109 794*
- Mobilier d'exploitation	*12 860 807*	*-1 463 258*	*1 339 198*	*352 401*	*12 384 346*
- Cheptel, plantations pérennes	*15 444*	*0*	*12 559*	*0*	*28 003*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**149 108 181**	**0**	**12 321 281**	**81 868 228**	**99 561 236**
TOTAL	**153 792 400**	**0**	**13 057 391**	**81 971 029**	**104 878 782**

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Virement Poste à poste	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions pour investissement	1 390 776	0	140 732	138 344	0	1 393 164
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 698 735**	**0**	**140 732**	**138 344**	**0**	**1 699 123**
Provisions pour contentieux	1 061 946	0	330 900	445 846	0	947 000
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	69 477	0	0	69 477	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	**1 131 423**	**0**	**330 900**	**515 323**	**0**	**947 000**
Provisions pour indemnités de fin de carrière	3 242 560	2 335 730	3 353 961	3 038 201	0	5 894 050
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	38 609	0	0	0	0	38 609
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	905 966	0	856 687	447 461	0	1 315 192
PROVISIONS POUR CHARGES	**4 187 135**	**2 335 730**	**4 210 648**	**3 485 662**	**0**	**7 247 851**
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	384 948	0	94 851	78 105	0	401 694
- *Titres de participation et créances rattachées*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- *Autres titres immobilisés*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- *Prêts*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
- *Autres immobilisations financières*	*384 948*	*0*	*94 851*	*78 105*	*0*	*401 694*
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	**384 948**	**0**	**94 851**	**78 105**	**0**	**401 694**
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	11 760 887	0	10 665 835	11 262 148	0	11 164 574
Autres créances	1 704 356	0	349 037	34 194	0	2 019 199
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	**13 485 243**	**0**	**11 014 872**	**11 298 342**	**0**	**13 183 773**
TOTAL	**20 885 484**	**2 335 730**	**15 792 003**	**15 513 778**	**0**	**23 479 441**

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	500 000	-569 939	1 069 939
Prêts	204 022	0	204 022
Autres immobilisations financières	2 107 280	0	2 107 280
- Dépôts et cautionnements	*1 972 682*	*0*	*1 972 682*
- Autres immobilisations financières	*134 598*	*0*	*134 598*
ACTIF IMMOBILISE	**2 811 302**	**-569 939**	**3 381 241**
Avances et acomptes versés	1 357 351	1 357 351	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	45 026 101	44 982 073	44 028
Personnel, et comptes rattachés	355 015	369 259	-14 244
Organismes sociaux, et comptes rattachés	325 011	307 801	17 210
Créances sur subventions (Etat et collectivités)	6 887 933	6 887 933	0
Etat, impôts et taxes, et comptes rattachés	3 684 742	3 684 742	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	56 351	56 351	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	5 737 791	5 737 791	0
Charges constatées d'avance	197 700	197 700	0
ACTIF CIRCULANT	**63 627 995**	**63 581 001**	**46 994**
TOTAL	**66 439 297**	**63 011 062**	**3 428 235**

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	75 313 349	19 861 780	10 741 144	44 710 425
Emprunts, dettes financières divers	27 131 311	1 513 696	9 911 277	15 706 338
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 10)	**102 444 660**	**21 375 476**	**20 652 421**	**60 416 763**
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	22 341 885	22 341 885	0	0
Personnel, et comptes rattachés	9 473 539	8 448 337	1 025 202	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	10 855 924	10 383 555	472 369	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	424 446	423 573	873	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 750 115	3 750 115	0	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	1	1	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	**46 845 910**	**45 437 466**	**1 498 444**	**0**
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	4 987 094	4 987 094	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	7 892 413	7 430 366	462 047	0
DETTES HORS EXPLOITATION	**12 879 507**	**12 417 460**	**462 047**	**0**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**8 906 045**	**6 906 045**		**0**
TOTAL	**171 076 122**	**86 046 447**	**22 612 912**	**60 416 763**

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	**1 357 351**	**0**	**1 357 351**
Clients HSA	17 627 372	8 514 754	9 112 618
Clients secteur formation	158 510	157 646	864
Clients secteur social	33 381	0	33 381
Clients secteur médico-social	25 298 426	2 093 648	23 204 778
Clients divers	707 016	398 526	308 490
Clients Groupe	1 201 396	0	1 201 396
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	**45 026 101**	**11 164 574**	**33 861 527**
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	355 015	0	355 015
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	325 011	0	325 011
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	8 887 933	0	6 887 933
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	1 060 917	0	1 060 917
Etat, CVAE CET et TP	35 644	0	35 644
Impôt différé	116 652	0	116 652
Etat, TVA	2 471 529	0	2 471 529
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	56 351	0	56 351
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	981 432	0	981 432
Aides sur contrats du personnel à recevoir	658 846	0	658 846
Organismes de formation, remboursements à recevoir	154 541	0	154 541
Tickets restaurant	26 500	0	26 500
Autres débiteurs	3 916 472	2 019 199	1 897 273
AUTRES CRÉANCES	**17 046 843**	**2 019 199**	**15 027 844**
TOTAL	**63 430 295**	**13 183 773**	**50 246 522**

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Valeurs mobilières de placement bloquées	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	765 010	0	765 010
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**765 010**	**0**	**765 010**
Comptes ordinaires	48 828 474	0	48 828 474
Comptes à terme	10 000 000	0	10 000 000
Comptes sur livret	16 068 278	0	16 068 278
Créances rattachées	0	0	0
BANQUES	**74 898 752**	**0**	**74 898 752**
CAISSES	**242 578**	**0**	**242 576**
TOTAL	**75 904 338**	**0**	**75 904 338**

ANNEXE 7 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif proposé

ACTIVITE	Résultat de l'exercice	Ajustements N	Cumul des résultats des comptes adminis-tratifs	Reprise de résultats antérieurs	Reprise réserves affectées à l'exploi-tation	Reprise financement des investis-sements	Variations CP de l'exercice	Variations CET de l'exercice	Autres charges inop-posables	Résultat adminis-tratif proposé
Hebergement social	4 159 460	35 044	4 124 416	1 203 037	0	-36 854	-387 784	-55 408	0	4 847 407
Handicap	1 337 769	0	1 337 769	169 808	0	-4 426	-311 101	31 964	-103 527	1 120 487
Personnes âgées	17 907	93 632	-75 725	-111 857	0	1 053	-18 038	-12 323	-31 041	-247 931
TOTAL	5 515 135	128 676	5 386 459	1 260 988	0	-40 227	-716 923	-35 767	-134 568	5 719 962
Reprise ajustements N-1	0									
Impact résultat subvention	2 515 198									
Résultat comptable	8 030 333									

Propositions d'affectation des résultats

Compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les délais pour le dépôt des comptes administratifs ou les ERRD 2019 ont été reportés au 31/08/2020 en application de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020.
De ce fait, les propositions d'affectations des résultats sont actuellement en préparation.

ANNEXE 8 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Notifications	Mises en service et reclassement	Reprise au compte de résultat	Sortie	Valeur Fin d'exercice
Subventions non renouvelables	3 403 681	0	0	21 999	130 509	0	3 556 189
Subventions d'investissement sans droits de reprise	3 403 681	0	0	21 999	130 509	0	3 556 189
Réservations de lits	2 942 526	0	0	0	-130 509	0	2 812 017
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Fonds matériel hôtelier	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement avec droits de reprise	2 942 526	0	0	0	-130 509	0	2 812 017
Subventions pour établissements en cours de réhabilitation	86 088 255	0	40 311	0	-2 019 888	-55 424 024	28 684 654
Subventions pour sites en exploitation	32 958	0	-5 626	0	0	0	27 332
Subventions affectées à des biens non renouvelables	88 121 213	0	34 685	0	-2 019 888	-55 424 024	28 711 986
TOTAL en valeur nette	92 467 420	0	34 685	21 999	-2 019 888	-55 424 024	35 080 192

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Valeur Fin d'exercice	*dont fonds dédiés inutilisés depuis plus de 2 ans*
Fonds Dédiés activité hébergement	5 700 993	0	6 296 350	5 700 993	6 296 350	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur handicap	1 100 544	0	589 163	310 614	1 379 093	628 495
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur personnes âgées	5 157	0	0	0	5 157	5 157
Fonds liés ARTT	0	0	0	0	0	0
Fonds Dédiés sur Indemnités de fin de carrière	394 571	0	25 350	0	419 921	419 921
Fonds dédiés sur financement de fonctionnement	**7 201 265**	**0**	**6 910 863**	**6 011 607**	**8 100 521**	**1 053 573**
Fonds dédiés sur legs et donation	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**7 201 265**	**0**	**8 910 883**	**6 011 607**	**8 100 521**	**1 053 573**

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brut Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	103 806 583	6 575 919	52 797 773	46 091	57 630 820	46 955 471
Préfinancements	11 833 164	11 668 307	5 818 942	0	17 682 529	0
Concours bancaires courants (découverts)	55	0	55	0	0	0
Emprunts et dettes auprés des établissements de crédit	**115 639 802**	**18 244 226**	**58 616 770**	**46 091**	**75 313 349**	**46 955 471**
Emprunts auprés d'organismes non bancaires	57 426 488	6 859 119	43 088 063	0	21 197 544	8 171 923
Cautions versées par les usagers	5 744 708	189 059	0	0	5 933 767	0
Dettes rattachées (ICNE)	185 835	0	139 744	-46 091	0	0
Autres emprunts et dettes financiéres	**63 357 031**	**7 048 178**	**43 227 807**	**-46 091**	**27 131 311**	**8 171 923**
TOTAL	**178 996 833**	**25 292 404**	**101 844 577**	**0**	**102 444 660**	**55 127 394**

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	12 271 468
Créances usagers	**12 271 468**
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1 108 569
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
Etat, Impôts et taxes, produits à recevoir	18 352
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	72 302
Autres créances	**1 199 223**
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	**0**
COMPTES RATTACHES	**13 470 691**
Accompagnement social	0
Etablissements médico-sociaux	0
Etablissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	197 700
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**197 700**
TOTAL	**13 668 391**

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	366 243
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	**366 243**
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	6 434 202
Usagers, avoirs à établir	-25 500
Personnel, congés à payer	7 177 980
Personnel, autres charges à payer	1 986 572
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	3 302 733
Organismes sociaux, autres charges à payer	952 464
Etat, impôts et taxes, charges à payer	-29 965
Dettes d'exploitation	**19 798 486**
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	287
Dettes hors exploitation	**287**
COMPTES RATTACHES	**20 165 018**
Accompagnement social	3 674 085
Etablissements médico-sociaux	133 351
Etablissements sociaux	3 378 798
Formation	0
Habitat social adapté	98 735
Intermédiation locative (Solibail)	326 745
Divers	1 294 331
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**6 908 045**
TOTAL	**29 071 061**

ANNEXE 12 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	117 807
Subventions accordées (dotation fonds Stéphane Hessel)	0
Divers	1 005 568
Opérations de gestion	**1 123 375**
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	153 534 688
Opérations en capital	**153 534 666**
Provisions réglementées	371 154
Dépréciation créances	94 850
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**466 004**
TOTAL	**155 124 067**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	268 143
Dégrévements d'impôts (autres que I.S.)	174 458
Divers	3 309 978
Opérations de gestion	**3 772 579**
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	152 219 990
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	514 179
Opérations en capital	**152 734 169**
Provisions réglementées	9 076
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Divers	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	**9 076**
TOTAL	**156 515 525**

ANNEXE 13 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Sur emprunts du groupe	4 066 813	1 230 605	0	5 297 418
Aux tiers	**4 066 813**	**1 230 805**	**0**	**5 297 418**
TOTAL	**4 066 813**	**1 230 805**	**0**	**5 297 418**

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	52 447 418	52 447 418
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	2 189 883	2 189 883
Des tiers	**0**	**0**	**54 637 301**	**54 637 301**
TOTAL	**0**	**0**	**54 637 301**	**54 637 301**

ANNEXE 14 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan	Valeur nette des titres au bilan	CA dernier exercice	Résultat dernier exercice	Fonds propres après résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés
COALLIA HABITAT (SA)	33,83%	5 799 950	5 799 950	6 536 372	1 032 641	167 223 697	55 785

COALLIA
Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
RCS Paris D 775 680 309

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
PARIS, le 7 juillet 2020

Arnaud RICHARD
Directeur général

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2020
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INTRODUCTION

Le rapport annuel est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et de se projeter sur l'avenir en cohérence avec les objectifs définis conjointement.

Les comptes 2019 enregistrent un produit exceptionnel au titre de cessions. En termes d'exploitation, les résultats de l'activité Habitat Social Adapté sont conformes au budget.

La croissance des produits de l'activité de l'association est soutenue en 2019 comme en 2018, pour le secteur de l'Hébergement social.

L'activité médico-sociale relevant directement de l'Association (hors Pavillon Girardin et COALLIA Solidaire) sous autorité des tiers financeurs est excédentaire cette année.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Faits marquants de l'exercice 2019

Le groupe associatif COALLIA a engagé depuis fin 2017 un plan d'action afin de continuer à répondre à sa vocation, à savoir l'hébergement de publics fragilisés et l'accueil, l'accompagnement des personnes en situation d'urgence.

Le résultat 2019 de + 9 940 K€ s'explique principalement par :

- Une progression des produits d'activité de l'hébergement social (HS)
- Un résultat exceptionnel lié à l'opération d'adossement

Les centres de coût représentent une somme de charges réelles concernant un établissement ou un service pour qualifier les regroupements de charges. Les centres de profit enregistrent les produits d'un établissement ou d'un dispositif.

110 centres de profits ont été créés en 2019 générant 14 492 K€ de produits supplémentaires dont 14 124 K€ de DGF et subventions et 13 718 K€ de charges dont 13 687 K€ d'exploitation (27K€ de charges financières et 4 K€ de charges exceptionnelles).

Au cours de l'année 2019, COALLIA a cédé la plus grande partie de son patrimoine immobilier à COALLIA HABITAT, COALLIA devenant gestionnaire des dits immeubles transférés le 4 juillet 2019.

COALLIA HABITAT a repris les actifs immobiliers avec la reprise des emprunts et subventions nettes à l'exception du mobilier, conformément au protocole d'accord du 20 décembre 2018.

Le périmètre des actifs et passifs se décompose de la façon suivante :

- 46 immeubles détenus en direct par COALLIA
- 1 bail à réhabilitation (Sainte Colombe)
- 1 bail à construction (Nogent-sur-Marne)
- 1 droit au bail emphytéotique (Paris Netter)
- 1 droit au bail à construction (Brest)
- 100 % des titres de la SA SAILPI portant 3 baux à construction

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice avec la reprise des emprunts, des subventions d'investissement nette, et moyennant une soulte fait ressortir un résultat sur opération de cession de 5 947 K€.

(en €)

VNC des titres SAILPI	- 411.768
Prix de ventes des titres SAILPI	+ 719.000
Résultat financier lié à la cession de participations financières	+ 307.231
VNC des immeubles	- 149.383.601
Prix de ventes des immeubles	+ 151.495.689
Ecart sur transfert des subventions	+ 511.305
Ecart sur transfert des emprunts	+ 3.016.611
Résultat exceptionnel lié aux actifs et passifs	+ 5.640.005
Résultat global sur l'opération d'adossement	+ 5.947.236

La plus-value de cession comptable ci-dessous est déterminée en retenant la valeur nette comptable sans considération de la soulte. Le produit de la soulte correspond à une opération de trésorerie et figure à l'actif du bilan.

Le 26 juin 2019, COALLIA HABITAT a réalisé une augmentation de capital par une prise de participation majoritaire de BATIGERE dans COALLIA HABITAT, rapportant à 33,83% la participation de COALLIA.

Lors des opérations de clôture des comptes, il est apparu que certains emprunts transférés ont été retenus dans l'acte de cession du 4 juillet 2019 pour un montant arrêté au 30 juin 2019 différent des capitaux réellement dus après rephasage ALS, et finalement connus et déterminés postérieurement audit acte de cession, faisant ressortir un complément d'emprunts résultant des conséquences du rephasage de 3 016 611,54 €.

Le complément correspondant au montant résultant des conséquences du rephasage sera traité par COALLIA HABITAT selon les modalités suivantes : une affectation par immeuble concerné et la moins longue des durées.

La facturation de la redevance complémentaire sera linéaire et annuelle, appelée au 30 juin de chaque année, et ce pour la première fois en 2020. Compte tenu des modalités exposées ci-dessus, la facturation sera établie conformément au tableau figurant en annexe du protocole.